



LOIRET n° 4/2005  
Octobre 2005

[snui45@snui.fr](mailto:snui45@snui.fr)

# Pause-café



Orléans, le 13 octobre 2005

## Le véritable "avenir" des Domaines selon le rapport TRON.

### Recette pour brader le service public de l'Etat !

Nous savons maintenant que notre ministre des Finances considère comme définitive la décision de transférer la mission Domaines à la DGCP.

Nous savons aussi que nous ne savons rien ou si peu sur :

- 1-les modalités du transfert des agents (garantie de rémunération - c'est bien le moins, possibilité que les agents transférés réintègrent la DGI dans un délai ... inconnu...);
- 2- sur le devenir de la mission au sein de la nouvelle administration.

Malheureusement la politique actuelle de réduction des effectifs, l'obsession du déficit budgétaire et l'acharnement idéologique libéral nous font craindre de tristes lendemains.

Aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence et s'en alarmer : les pouvoirs publics veulent privatiser et externaliser un maximum de mission et ne garder que le "pur" régalien (dont il reste à définir les contours

- La police ?) et cela au mépris du service public et de la justice sociale. L'exemple de la SNCM est là pour rappeler ces pratiques continues.

Il y a lieu de s'inquiéter du fait que les services des Domaines quittent le giron de la DGI.

D'abord par ce qu'on ne nous a toujours pas dit en quoi il existait des synergies particulières entre les Domaines et la DGCP (alors qu'elles sont réelles aux Impôts - organisation hypothèques cadastre...).

Ensuite parce que la mission Domaines et notamment la mission évaluation apparaît ainsi complètement isolée et déconnecté des autres services dans la nouvelle structure.

Les déclarations de notre ministre qui prône le seul développement de la politique immobilière de l'Etat (avec quels moyens, quelle indépendance vis à vis des autres administrations?) ne sont pas là pour nous rassurer

(au passage il évite soigneusement de parler de ce qui constitue l'essentiel des tâches aux Domaines : l'expertise des biens ).

De très récents rapports parlementaires viennent éclairer sur les intentions de nos dirigeants.

Le rapport DEBAINS fait à la demande du Premier Ministre pour valoriser le patrimoine immobilier de l'Etat, rapport, dont les premières conclusions sont les cessions envisagées des bureaux de l'Etat, bureaux vides et occupés et un recentrage des missions de l'Etat sur une "vraie" politique immobilière de l'Etat.

Mais le rapport TRON rendu public le 6 juillet 2005 (mission d'évaluation et de contrôle) et établi à la demande M COPE - qui est faut-il le rappeler, ministre délégué au Budget et surtout à la Réforme de l'Etat -, va beaucoup plus loin :

Ce rapport constate ***"une mauvaise gestion des locaux publics et souligne le manque de professionnalisme des agents des Domaines"*** (vous avez bien lu) ***"dans l'activité d'expertise et de ventes des biens."***

Et ce rapporteur a plein d'idées pour que cela change !

Extrait du rapport: "*les Domaines ne jouent plus qu'un rôle de « notaire » de l'État.*

*La création de la Direction générale des impôts en 1948 a maintenu les Domaines sous sa tutelle, mais en les réduisant à un seul bureau d'administration centrale dans les années 80. Ils n'ont alors conservé que les fonctions d'évaluateur de biens et de notaire de l'État. Aucune autre structure n'a pris le relais de la fonction de propriétaire, au moment où l'extension du patrimoine immobilier public aurait justement nécessité un renforcement du pilotage global du système".*

Pour M TRON l'Etat doit se recentrer sur cette mission de gestion du patrimoine de l'Etat.

Au passage un petit "gag" pas drôle qui prouve bien que le transfert des Domaines à la DGCP n'est pas du aux raisons expliquées officiellement (mais bien une volonté de démantèlement des missions).

Extrait:

***"La Direction générale des impôts n'a jamais considéré les Domaines comme prioritaire dans ses missions, et ne les a pas dotés de moyens adaptés aux enjeux, tant au point de vue humain que financier. Les Domaines génèrent d'ailleurs peu de synergie avec les autres services de la Direction générale des impôts. L'idée actuellement évoquée de transférer les Domaines de la***

*Direction générale des impôts à la Direction générale de la Comptabilité publique ne changerait pas fondamentalement les choses."*

Plus loin :

*En effet il y a unanimité pour constater que les Domaines ne constituent pas une priorité pour la Direction générale des Impôts, et on ne voit pas pourquoi ils en deviendraient une pour la Comptabilité publique.*

## **Edifiant !**

Et le rapport de citer Le Figaro du 9 juin 2005 (un avis des Domaines portant appel à candidature concernant la vente de cinq immeubles domaniaux) :

*"Les conditions de cet appel d'offre sont critiquées par les professionnels. Cet avis a-t-il été passé dans la presse internationale, s'agissant d'un marché mondialisé ? Pourquoi les investisseurs et promoteurs potentiellement intéressés n'ont-ils pas les informations minimales dont ils ont besoin :- pas de prix de réserve pas de règles..."*

*Au vu de ces manquements, les investisseurs et promoteurs potentiels devront appliquer une marge de risque de 30 %, faisant craindre une vente à la moitié de la valeur possible."*

M. Jean-François COPE, le 16 juin dernier devant la MEC. a partagé très largement l'analyse du rapporteur ( on s'en doutait un peu) et annoncé à cette occasion qu'il fallait **accélérer le processus de réforme et notamment "la rénovation profonde de l'administration des Domaines et la préparation d'un plan d'action. La France a 10 à 15 ans de retard par rapport à ses voisins"**.

Ni plus ni moins !

Et la conclusion me direz-vous ?

**"Un service des Domaines rénové" (!!!!)....**

Le rapporteur TRON se félicite de la proposition de M. Jean-François COPE, le 16 juin dernier devant la MEC, de confier à un service des Domaines redynamisé et rénové un rôle de gestionnaire de l'immobilier de l'État, afin de définir une stratégie en la matière.

**Cela signifie quoi ?**

La réponse est dans le rapport :

*"Dans le cadre d'une approche plus dynamique, ils devraient étendre leurs compétences à la stratégie et à la gestion. S'il peut être possible de conserver une partie des effectifs des Domaines (sic!!!), les plus dynamiques (re sic !!!), il serait indispensable d'y adjoindre un certain nombre de ... professionnels de l'immobilier venant du privé."*

## **On y est, au projet de privatisation !**

Cela signifie bien un abandon d'une partie des missions de service public (gratuit) et partant d'un risque évident de suppression d'emplois en grand nombre - au sein d'une entité complètement déconnectée de ses bases de la DGI.

*L'objectif officiel de la rénovation des Domaines serait de réduire les charges immobilières des différents ministères en améliorant les conditions de travail des agents publics.*

## **Tu parles !**

Le service des Domaines serait réduit au mieux à l'application de la LOLF en matière immobilière dans le cadre de la comptabilité des biens immobiliers publics.

**Tout cela est réellement scandaleux, aura un coût supplémentaire évident pour les collectivités locales, les contribuables et doit appeler à la mobilisation pour refuser tous ces projets, cette mascarade de préparation et ... cette pseudo consultation avant transfert !**

